

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 novembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (*pouvoir de M. Hervé HOCQUARD*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir de M. Philippe LEJEUNE*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER (*pouvoir de Mme Geneviève MORGUE*), M. Hadi HMAMED (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), Mme Roselyne LECOMTE, M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Christian JOUANE*), M. Ludovic JAMET (*pouvoir de M. Alain-Louis MIE*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Jean GUILBERT*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (*pouvoir à Mme BANULS*), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir à Mme Martine ARNAL*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Geneviève MORGUE (*pouvoir à M. Patrice PANNETIER*), M. Etienne DUPONT, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à M. Hadi HMAMED*), Mme Pascale RENAUD, M. Christian JOUANE (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Alain-Louis MIE (*pouvoir à M. Ludovic JAMET*), Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), M. Erik LINQUIER, M. Jean GUILBERT (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 19 novembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 53
Nombre de pouvoirs : 13
Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.11.02 : Ajustement de l'attribution de compensation de Bièvres.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-41 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2010-12-03 du Conseil communautaire du 7 décembre 2010 relative à l'attribution de compensation définitive des onze communes ;

Vu la délibération n°2013-06-07 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 relative à l'ajustement des attributions de compensation ;

Vu la délibération n°2013-09-03 du Conseil communautaire du 24 septembre 2013 relative à l'avenant n°1 à la convention de partage du produit de Taxe Professionnelle du magasin d'usines situé sur la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 17 octobre 2013 ;

Lors de leur entrée dans la communauté d'agglomération, les communes transfèrent à l'échelon communautaire leur fiscalité professionnelle et perçoivent en retour une attribution de compensation figée dans le temps, correspondant au même montant chaque année. L'attribution de compensation n'évolue ensuite qu'en fonction des charges transférées à la communauté d'agglomération.

Cependant, la commune de Bièvres avait omis en 2010 d'informer la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de l'existence d'un reversement de taxe professionnelle réalisé par Vélizy-Villacoublay à son profit dans le cadre d'une convention de partage du produit de TP du magasin d'usines de Villacoublay signée en 1986.

Cette recette fiscale est désormais perçue par Versailles Grand Parc.

La Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) s'est réunie le 17 octobre 2013 pour examiner les ajustements d'attributions de compensation à effectuer sur le rapport de la CLECT*.

Le Conseil communautaire doit procéder par délibération à :

- la rectification de l'attribution de compensation versée à Bièvres au titre des années 2013 et suivantes ;
- la régularisation des attributions de compensation versées les années précédentes (2010 à 2012).

La commune de Bièvres bénéficiait en 2009 de 26 % du produit de taxe professionnelle (devenue CFE et CVAE en 2010), soit 33 362 €. Comme pour la taxe professionnelle perçue par la commune et transférée à Versailles Grand Parc, cette recette est figée dans l'attribution de compensation sur le montant 2009.

L'attribution de compensation pour les années 2013 et suivantes est augmentée de 33 362 €. La régularisation des attributions de compensation versées de 2010 à 2012 s'élève donc à 100 086 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de rectifier l'attribution de compensation versée à Bièvres pour les années 2013 et suivantes pour tenir compte du reversement par Vélizy-Villacoublay de 26 % du produit de TP du magasin d'usines de Villacoublay :

Attribution de compensation des années 2013 et suivantes	Montant d'AC rectifié le 25/06/13	Ajustement TP Usine Center	Montant rectifié
BIEVRES	4 472 496,00 €	33 362,00 €	4 505 858,00 €

- 2) décide de régulariser sur l'exercice 2013 les attributions de compensation versées les années précédentes :

Attributions de compensation : régularisation 2010-2012	Montant
ANNEE 2010	33 362,00 €
ANNEE 2011	33 362,00 €
ANNEE 2012	33 362,00 €
TOTAL 2010-2012	100 086,00 €

- 3) dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 014, nature 73921 : « attributions de compensation » pour la rectification de l'attribution de compensation 2013 et 73928 : « autres reversements de fiscalité » pour la régularisation des attributions de compensation 2010-2012.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 53
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégitation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

078-247800584-20131126-20131102FIN-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2013